



Nombre de conseillers

En exercice : **27**

Présents : **21**

Absents : **6**

- dont suppléés : **0**

- dont représentés : **1**

Votants : **22**

- dont pour : **22**

- dont contre : **0**

- dont abstention : **0**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix huit, le quinze mai à dix sept heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le sept mai 2018 se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie.

PRESENTS : Mmes VAGINAY Sophie, ALLEMANDI Florence (*arrivée à la question 6*), ANDRE Michèle, LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, OKROGLIC Dominique (*arrivée à la question 16*), BOISSE Sandrine, MM. BOUGUYON Yvan, FRELASTRE Jean-Michel, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, BEHETS Jan, BULTEL Jean-Pierre, TRON Jean-Michel, MASSE Roger, BOUVET Patrick (*arrivé à la question 12*).

EXCUSES : MM. BAGUE Patrick, NICOLAS Yves ayant donné pouvoir à M. BEHETS Jan.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

Délibération n° 2018/120

OBJET : MARCHÉ TRAVAUX D'ENNEIGEMENT DU SUPER SAUZE – LOT N°3 « ALIMENTATION ELECTRIQUE HTA » ATTRIBUE A ENGIE INEO – AVENANT N°1.

Le Conseil de Communauté,

VU sa délibération n°2017/171 du 30 mai 2017 approuvant le projet d'enneigement de culture de la piste Carole Merle au Super Sauze pour un coût global d'opération de 1 275 000 € HT et sollicitant l'aide financière de la Région PACA à hauteur de 70 % dans le cadre du contrat « Stations de demain » ;

VU le marché de travaux MAPA n°2017/013 pour le lot n°3 « Alimentation électrique HTA», notifié le 12/10/2017 à l'entreprise ENGIE INEO – Gare de Montdauphin Guillestre – 05 600 EYGLIERS - pour un montant de 101 758,00 € HT ;

CONSIDERANT que, compte tenu des délais de fourniture d'un poste transformateur neuf, la solution technique retenue prévoyait l'installation d'une cabine chantier provisoire de 630 kVA, en location de novembre 2017 à mai 2018, puis démontage et mise en place d'un poste transformateur neuf de 250 kVA ;

CONSIDERANT que l'entreprise propose un rachat de la cabine de location 630 kVA en place, évitant ainsi le démontage et repli du poste provisoire, la fourniture et le raccordement d'un poste transfo neuf de 250 kVA, générant ainsi une **moins-value de 10 127,30 € HT**, soit - **9,95 %** du montant initial du marché ;

VU le projet d'avenant n°1 au dit marché établi à cet effet ;

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'avenant n°1,
- **AUTORISE** la Présidente à procéder à sa signature,
- **DIT** que les crédits afférents à cette opération sont prévus au budget Régie Ubaye Ski 2018,
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY.

